



Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/LD/JT

DECISION N° 98/135

OBJET : spectacle « Le Sicilien ou l'Amour peintre » de Molière et Lully- Contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

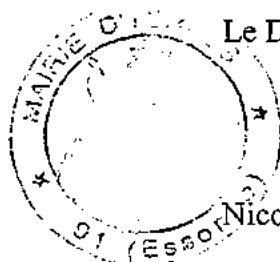
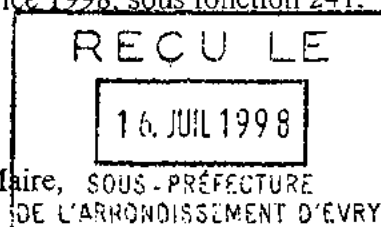
CONSIDERANT la représentation du 19 septembre 1998 en soirée d'un spectacle tout public dans le parc de la Propriété Caillebotte d'Yerres,

DECIDE

DE signer un contrat de co-réalisation avec le Théâtre de l'Impossible » domicilié 76 Boulevard de Reully, 75012 PARIS, pour un montant de 15 000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, sous fonction 241, article 6232.

Fait à Yerres, le 3 juillet 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

